

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-004

Séance du 24 janvier 2019

**Avis sur le plan de gestion 2019-2023 de la réserve naturelle nationale
de la grotte de Hautecourt (Ain).**

Lors de la séance du jeudi 24 janvier 2019, le CSRPN a examiné le plan de gestion 2019-2023 de la réserve naturelle nationale de la grotte de Hautecourt (Ain).

Le CSRPN tient à saluer la qualité de ce plan de gestion, exemplaire tant sur le fond que sur la forme et en souligne notamment les vertus pédagogiques.

Le CSRPN émet un avis favorable à la validation de ce plan de gestion en demandant la prise en compte des recommandations suivantes :

- Encouragements à une meilleure prise en compte de la bibliographie de cette réserve au fort passé anthropique ;
- Invitation à se rapprocher du monde scientifique et à mobiliser les connaissances pour dégager des pistes de réflexions et de suivis qui prennent en compte le contexte particulier et fragile de cette réserve .
- Invitation à faire expertiser administrativement et juridiquement la contrainte de prélèvement dans le milieu souterrain imposée par le décret de création .
- En lien avec les objectifs des suivis qui pourraient émerger des échanges avec la communauté scientifique, la durée du plan de gestion devra être utilisée pour préciser les besoins éventuels en matière de prélèvements de spécimens à des fins d'acquisition de connaissance, et pour analyser leur compatibilité au regard du règlement de la RNN ;
- Réévaluer le cas échéant la responsabilité de la RNN en matière de conservation de *Cytisus hirsutus* (espèce classée VU sur la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes) ;
- Clarifier les objectifs d'analyse de la donnée Lidar évoquée dans le plan de gestion ;
- Les données acquises pour l'analyse des effets du pâturage sont à compléter par le cahier d'enregistrement des pratiques de l'éleveur afin de faciliter l'interprétation des observations ;

Le CSRPN souligne la qualité de l'approche « forêt et milieux boisés » de ce plan de gestion. Il incite le gestionnaire :

- à la réalisation d'un état initial des ligneux : dendrométrie, identification des arbres intéressants pour l'écologie (ex. étude des dendromicrohabitats), structure et évolution, état de la régénération...

- à l'amélioration des connaissances des dynamiques végétales (bien abordées) y compris dans les stades pionniers pré-forestiers ;
- à étudier durant ce plan de gestion un positionnement de gestion vis-à-vis des essences forestières allochtones ;
- à l'amélioration des connaissances de l'historique du site (analyses diachroniques, usages passés, sylvo-faciès) ;
- à envisager une étude de la faune saproxylique dans ces milieux boisés récents mais voués à la libre évolution ;
- à définir des suivis pertinents notamment sur la structuration des milieux forestiers, les dynamiques ;
- à approfondir la question des risques d'expansions des maladies de pins (point qui n'a pas été explicité en séance).

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

